

## Lettre de Christian Calmes à Konrad Adenauer (Luxembourg, 17 novembre 1952)

**Légende:** Le 17 novembre 1952, Christian Calmes, secrétaire du Conseil spécial de ministres de la CECA, fait parvenir à Konrad Adenauer, chancelier et ministre des Affaires étrangères de la RFA, un rapport sur l'état de l'organisation matérielle et humaine du secrétariat. Dans sa lettre, Christian Calmes sollicite instamment l'aide du président en exercice du Conseil pour résoudre le problème urgent de manque de personnel.

**Source:** CM/S/(52) 327. [s.l.]: 17.11.1952. 7 S.

Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CECA, CM1. CM1 1953. Organisation administrative des services du Conseil, CM1/1953-38.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_christian\\_calmes\\_a\\_konrad\\_adenauer\\_luxembourg\\_17\\_novembre\\_1952-fr-7e776a7c-9d3a-477d-ac66-ae62ece4c94d.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_christian_calmes_a_konrad_adenauer_luxembourg_17_novembre_1952-fr-7e776a7c-9d3a-477d-ac66-ae62ece4c94d.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## Lettre de Christian Calmes à Konrad Adenauer (Luxembourg, le 17 novembre 1952)

17 novembre 1952

CONFIDENTIEL

À son Excellence Monsieur Konrad Adenauer  
Chancelier fédéral et Ministre des Affaires étrangères  
Bonn

Monsieur le Chancelier fédéral,

Dans votre lettre du 7 novembre 1952, vous m'avez demandé où en était l'organisation du secrétariat.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe un rapport sur l'état actuel du secrétariat. Ce rapport ne mentionne pas que, par manque de personnel et par surcharge de travail, le secrétariat n'est pas en mesure de mener à terme certains travaux administratifs internes, comme la fixation des compétences du Conseil de ministres, le budget du Conseil de ministres, le projet d'un règlement intérieur, etc. D'autre part, il n'y a pas suffisamment de contact avec l'Assemblée et la Haute Autorité. Dans ces domaines, et surtout en ce qui concerne la Haute Autorité, le secrétariat pourrait sans aucun doute faire parvenir de plus amples informations aux gouvernements. Il n'est pas mentionné non plus que, pendant ces deux mois, le secrétaire n'a pas été en mesure de faire ne serait-ce qu'une visite de politesse aux ministres ou aux services gouvernementaux français, belges, néerlandais ou italiens.

Ainsi qu'il ressort du rapport, le secrétariat occupe pour l'instant 11 personnes. Lors de sa session du 8 au 10 septembre 1952, le Conseil a demandé au secrétariat de limiter les effectifs au strict nécessaire. Par ailleurs, le Conseil ne semble pas s'être prononcé non plus pour une composition internationale du personnel. Au contraire, un membre du Conseil a parlé d'un «recrutement sur place». Je suis toujours convaincu qu'un tel recrutement serait une lourde faute. Pour cette raison et pour maintenir la possibilité d'une internationalisation, je n'ai plus engagé d'autres effectifs luxembourgeois.

Le besoin urgent en personnel se fait sentir surtout au niveau des rapporteurs. Il faudrait engager immédiatement deux bons collaborateurs, deux autres devraient l'être plus tard. L'ensemble du personnel devrait atteindre dans un proche avenir une vingtaine de personnes.

Naturellement, la question de l'organisation du secrétariat dépend de la politique du Conseil de ministres et de ses relations avec les autres organes de la Communauté. L'expérience a montré qu'il est difficile de coucher sur le papier des réflexions et des observations à ce sujet.

Vous avez eu l'amabilité, Monsieur le Président, de m'offrir votre aide personnelle dans les questions d'organisation. J'ai besoin de cette aide de toute urgence, et je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'accorder une audience, au cours de laquelle nous pourrions évoquer, entre autres, les points suivants:

- Politique du Conseil: Nécessité de l'intensifier.
- Les relations entre le Conseil et la Haute Autorité.
- Les relations entre le Conseil et l'Assemblée.
- La procédure d'embauche de deux rapporteurs.
- Les relations entre le secrétariat et les services des six gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

[signature]  
CALMES

## **Rapport sur l'organisation provisoire du secrétariat du Conseil spécial de ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier – situation au 15 novembre 1952 –**

Le secrétariat a commencé ses travaux immédiatement après la première session du Conseil (du 8 au 10 septembre), à savoir le 13 septembre 1952.

Les bureaux sont installés provisoirement, mais convenablement, dans un bâtiment appartenant à la Caisse d'Épargne de l'État.

I. Le personnel comprend actuellement 10 personnes, à savoir: le secrétaire (L), un rapporteur (B), un chef de bureau (en même temps comptable), un archiviste (en même temps traducteur), deux secrétaires, une dactylographe (en même temps téléphoniste), un employé de bureau (en même temps chargé de la polycopie), un chauffeur (en même temps courrier), un concierge (en même temps employé de bureau auxiliaire).

À propos du personnel, il faut faire remarquer que l'on manque de rapporteurs et de traducteurs. Un rapporteur (M. De Schacht) a été engagé, avec l'accord du président, après avoir été consulté comme expert pour les questions de secrétariat international par le secrétariat du Conseil de ministres.

D'autre part, afin de gérer le manque d'effectifs, on a essayé d'augmenter le rendement du personnel par l'installation de machines de reproduction en polycopie.

II. On a apporté beaucoup de soin à l'organisation appropriée de la comptabilité et du service de caisse. Un contrôle mensuel sera effectué par une firme spécialisée. Le système de comptabilité est moderne et simple.

L'archivage ainsi que l'enregistrement d'entrée et de sortie du courrier ont été organisés sur la base d'expériences ayant fait leurs preuves et conformément aux exigences particulières d'un secrétariat international.

La reproduction des documents se fait d'après les méthodes les plus modernes. Les machines dont dispose le secrétariat ont été utilisées à plusieurs reprises par le secrétariat de l'Assemblée.

III. Activités du secrétariat. En plus de son organisation matérielle et personnelle, le secrétariat a dû entamer immédiatement son travail d'organe administratif du Conseil de ministres. C'est ainsi qu'au cours des mois d'octobre et de novembre, le secrétariat a assisté les commissions ou les conférences suivantes: commission du protocole, commission d'élaboration du statut des membres de la Haute Autorité, commission de préparation de l'ordre du jour de la deuxième session du Conseil de ministres, conférence sur l'élaboration du questionnaire que les six gouvernements étaient tenus de transmettre à l'Assemblée ad hoc en exécution de la résolution de Luxembourg du 10 septembre.

Conformément à la demande du président, le secrétaire a pris contact avec le président du comité constitutionnel et le secrétariat de l'Assemblée, afin de préparer ensemble le projet d'une déclaration sur la participation des représentants des gouvernements des six pays aux travaux de l'Assemblée ad hoc et de ses commissions. Ce projet a été transmis aux gouvernements. Les premiers contacts entre l'Assemblée et les gouvernements ont été établis par le secrétariat.

IV. Finances du secrétariat. Le 16 septembre 1952, le secrétariat s'est vu attribuer une somme de 5 000 000 de francs belges.

L'état au 15 novembre 1952 était le suivant:

Avoir total: 3 898 313,75 francs  
Dépenses totales: 1 101 686,25 francs

Les dépenses se répartissent sur les postes suivants:

**A) Dépenses extraordinaires pour le premier équipement.**

Honoraires du personnel:	192 967,- francs	
Frais de représentation (session du Conseil du 8 au 10 septembre 1952):		24 842,- francs
Divers:	7 860,20	
Aménagement des bureaux et décoration:	323 564,90	
Machines de bureau:	91 760,-	
Voitures de service:	90 000,-	
Adaptation des locaux:	22 474,-	
Frais de transport (session du Conseil du 8 au 10 septembre 1952, train spécial)		86 973,-

**B) Dépenses ordinaires.**

Avances d'honoraires pour le personnel titulaire		81 000,- francs
Honoraires des interprètes et frais	27 430,50	
Indemnités des délégués	4 425,-	
Frais de déplacement	31 627,80	
Chauffage	8 659,-	
Éclairage, nettoyage, etc.	3 346,-	
Papier et matériel de bureau	59 616,95	
Imprimés	3 335,50	
Bibliothèque	6 922,-	
Abonnements à des journaux	927,25	
Frais de port	6 169,30	
Téléphone, télégrammes	18 260,25	
Essence	1 650,90	
Entretien des voitures automobiles	557,75	
Assurances automobiles	726,-	
Divers	330,65	
Frais de représentation	5 571,30	
Assurance-incendie	870,-	

Le Secrétaire

[signature]  
Calmes